

VILLE DE BRIANÇON



N° DEL 2015.12.16/204

CONVOCAATION

Date	10/12/2015
Affichage	10/12/2015

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	28	32

THÈME : URBANISME 2.**OBJET** : FORÊT COMMUNALE/ONF :
INSCRIPTION DE LA PARCELLE N°
18 A L'ÉTAT D'ASSIETTE 2017.EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 16 décembre 2015 à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

Etaiient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

Etaiient Représentés :

MARTINEZ Gilles pouvoir à DJEFFAL Mohamed
KHALIFA Daphné pouvoir à FROMM Gérard.
MONIER Bruno pouvoir à GRYZKA Romain
ARMAND Émilie pouvoir à PICAT RE Alessandro

Absents-Excusés :

MARTINEZ Gilles, KHALIFA Daphné, MONIER Bruno, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed

AR PREFECTURE

005-210500237-20151216-DEL20151216204-DE
Regu le 05/01/2016

Rapporteur : Alain PROREL

Le Plan d'aménagement 2009/2028 de la forêt communale de Briançon prévoit l'inscription à l'état d'assiette 2017 (martelage en 2016) des parcelles n° 25 et 43.

L'Office National des Forêts propose d'inscrire à l'état d'assiette 2017 la parcelle n°18, qui n'est pas prévue initialement au plan d'aménagement.

La parcelle n°18 qui jouxte les parcelles n°25 et 26, est classée hors sylviculture et pourra faire l'objet d'une coupe.

Elle se situe après les chalets du Poët Ollagnier.

Vu le plan de situation annexé à la présente délibération,

Considérant la nécessité d'inscrire la parcelle n°18 à l'état d'assiette 2017 du plan d'aménagement pour réaliser une coupe,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette inscription,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

PUBLIÉ LE 05 JAN. 2016

Le Maire,
Gérard FROMM.



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gérard FROMM". To the right of the signature is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text "MAIRIE DE BRIANÇON" at the top, "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the bottom, and "Hautes-Alpes" at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a sun, a mountain, and a river.

